



Je nest pa etait averti d une.Dette a la caf

Par **Achouch zina**, le **06/07/2017** à **22:04**

Bonjour voila ma situation j etait o rsa pendant 18 mois et comme j ai eu des probleme de santé j ai fait une demande aah j ai attendu neuf moi pour avoir un accord j ai reçu la notification que j ai donner a la caf de roubaix tourcoing il mon deduite rsa de mon aah pour neuf moi il mon versé 290 euro et maintenant il mon envoyer un courrier en disant que j ai une dette en retar de 442 euro et qui fau que je paye la totalité ce mois si alors que je nest pa resu de courrier avant pour m informer il veule recuperer la prime de noel 2016 alors et j etait o rsa aah a etait accepter le 1 septembre 2016 mai j ai eu l accor en juin 2017 cest deguelasse il veule recuperer la prime de fin d annee il mon meme pa envoyer un courrier pour me dire que j ai une dette il on dit retar de paiement de la dette on peu pas payer une dette si on est pa en courran comment contester pour l annuler merci de vos.reponde

Par **Visiteur**, le **06/07/2017** à **22:08**

Bonsoir,
Contestez vous devoir cette somme ?

Par **Achouch zina**, le **06/07/2017** à **22:19**

Bonsoir biensur quan il m on envoyer cette somme j y avait droit a la prime maintenant que je suis malade sans travail il veule que je rembourse une dette que je n avai meme pa connaissance a aujourd'hui il dise retar de dette a payer la totalite ce mois si on peut pa avoir un retard de dette si on conait pa son existance comment avanver si on nous met des barrière la somme ces la moitier de mon aah je nest jamai frauder la caf je fait tout en temp et en heure alor oui je contesterai et demandera annulation de la dette cest normal non

Par **Visiteur**, le **07/07/2017** à **19:05**

La CAF estime que vous avez perçu de l'argent public auquel vous n'aviez pas droit, à vous de démontrer le contraire, bon courage

Par **BORGHGRAEF**, le **17/07/2017** à **20:17**

bonjour, je déclare le changement de situation de mon conjoint comme quoi il est salarié intérim et inscrit comme demandeur d'emploi non indemnisé et la surprise le 11/07/2017 il me le déclare au chômage et me demande un rappel de trop perçu de 2500 euros de trop perçu de décembre à avril il a fait une cessation d'activité à cette époque et sans activité à cette période. Je les appelle et leur dit depuis 1 mois chaque semaine vous m'envoyer des emails avec des trop perçu je leur explique tout je me présente à la caf et on me dit on peut rien faire pour vous. je rappelle la caf la dame regarde mon dossier elle me dit vous avez tout bien déclaré on ne comprend pas non plus . chaque année la même histoire depuis 3 ans donc cette fois c'est de trop j'ai envoyé lettre recommandée avec la situation de mon conjoint depuis décembre 2016 copie de tout les papiers plus copie de tout les accusé de réception de changement de situation que j'ai fait et j'ai demandé mon dossier de deux ans en arrière pour faire valoir me droit au tribunal administratif plusieurs personnes ce sont trouvé dans le même cas et ils ont fait appel au tribunal.

Par **Association AADAC**, le **25/07/2017** à **12:10**

Bonjour,

La CAF réclame le remboursement de la prime exceptionnelle de fin d'année car elle considère certainement que vous ne remplissiez pas les conditions pour percevoir le RSA.

Pour rappel, il faut percevoir le RSA en novembre ou décembre pour avoir droit à la prime de Noël.

Vous devriez vérifier sur votre compte caf.fr si vous n'avez pas reçu une lettre de la caf d'indu de prime de Noël.

Procéduralement, les décisions d'indus de prime de Noël peuvent être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant leur notification.